



Comment mon enfant continue-t-il à apprendre lorsque son école ou son établissement scolaire ferme ou accueille les élèves en effectif réduit ?

Un dispositif de continuité pédagogique est mis en place.



Un service de continuité pédagogique est assuré pendant cette période par l'école ou l'établissement.

Les professeurs accompagnent leurs élèves pendant toute la période de fermeture en leur adressant ressources, supports de cours et exercices via l'environnement numérique de travail (ENT) ou la messagerie électronique.

En l'absence d'ENT ou d'accès à Internet, un dispositif adapté sera proposé.



D'autres modalités d'accompagnement sont à votre disposition.

Il est également possible de s'appuyer sur :

- ✓ les manuels scolaires habituels ;
- ✓ les cours diffusés sur la [Maison Lumni](#) ;
- ✓ les banques de ressources numériques pour l'éducation accessibles via l'ENT ;
- ✓ les ressources du [Réseau Canopé](#) dont la [plateforme Étincel](#) pour les enseignements professionnels et technologiques ;
- ✓ le site [Mes cours en solo](#).



La plateforme pédagogique [Ma classe à la maison](#) du Cned complète ce dispositif.

Il s'agit d'une plateforme pédagogique gratuite, déclinée par niveau :

- ✓ de la grande section de maternelle au CM2 : [Ma classe à la maison École](#) ;
- ✓ de la 6^e à la 3^e : [Ma classe à la maison Collège](#) ;
- ✓ pour les classes de 2^{de}, 1^{re} et terminale : [Ma classe à la maison Lycée](#). L'accès se fait sur inscription.



Ces services permettent à chaque élève :

- ✓ de maintenir un contact régulier avec son professeur et ses camarades ;
- ✓ de participer à des classes virtuelles afin d'entretenir les connaissances déjà acquises et d'acquérir de nouveaux savoirs ;
- ✓ d'échanger des exercices et devoirs à faire à la maison.

Plus d'informations sur :

education.gouv.fr/info-coronavirus
education.gouv.fr/continuite-pedagogique-je-suis-parent